

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

À sa séance ordinaire du 16 septembre 2024, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article **8.4 – Nomination d'un secrétaire** du *Règlement sur la gestion contractuelle* est modifié en remplaçant l'expression « l'agent en approvisionnement » par « la personne qu'il désigne ».

«8.4 Nomination d'un secrétaire

Afin d'assister et d'encadrer, lorsque requis, les travaux des membres d'un comité de sélection chargé de l'analyse de certaines soumissions, le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux est nommé à titre de secrétaire du comité de sélection et la personne qu'elle désigne est nommée à titre de secrétaire remplaçant.

2. L'article 9.1 – **Démarches d'autorisation d'une modification** est modifié en remplaçant le titre du *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122)*, cité au 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} alinéas. par le suivant : *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)*.
3. L'article 10 - **Mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public** du *Règlement* est modifié en remplaçant l'article 10.1 par le suivant :

10.1. Participation de cocontractants différents

Lors de l'adjudication de contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, la ville doit tendre à faire participer le plus grand nombre d'entreprises parmi celles qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels cocontractants lorsque possible, dans la mesure où ces contrats peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts ou sont visés par une mesure prise en vertu de l'article 11.5.

La rotation ne doit toutefois pas se faire au détriment de la saine gestion des dépenses publiques.

4. L'article 11 - **Règles de passation des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public** du *Règlement* est modifié en remplaçant les articles 11.2 et 11.5 par les suivants :

11.2. Contrat de construction

Tout contrat dont la valeur est de moins de 10 000 \$ peut être conclu de gré à gré.

Tout contrat dont la valeur varie entre 10 000 \$ et 54 999,99 \$ doit être conclu qu'après demande de prix.

Tout contrat dont la valeur varie entre 55 000 \$ et le seuil obligeant l'appel d'offres public doit être adjudgé qu'après demande de soumissions sur invitation d'au moins deux fournisseurs.

Le contrat est adjudgé au fournisseur qui présente le prix le plus bas.

11.5 Biens et services québécois ou autrement canadiens

Malgré les règles de passation prévues par la présente section et aux fins de favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens, tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, peut être conclu auprès de fournisseurs, d'assureurs et d'entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada. Cela ne doit toutefois pas se faire au détriment de la saine gestion des dépenses publiques.

5. Le titre de l'annexe I – Déclaration du soumissionnaire est remplacé par : Attestation exigée par le Règlement sur la gestion contractuelle.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, à l'exception des articles 10.1 et 11.5 qui entrent en vigueur le 6 décembre 2024.

Pascale Mongrain, mairesse

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

Avis de motion	19 août 2024
Adoption	16 septembre 2024
Entrée en vigueur	19 septembre 2024

ANNEXE I

ATTESTATION EXIGÉE PAR LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Je soussigné, en présentant la soumission ci-jointe à la Ville de Saint-Lambert pour :

_____ (Numéro et titre du projet de la soumission)

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards. Je déclare au nom de :

_____ que :
(Nom du soumissionnaire)

- 1) j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- 2) je sais que la soumission ci-jointe peut être disqualifiée si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 3) je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 4) je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
- 5) toutes les personnes dont les noms apparaissent sur la soumission ci-jointe ont été autorisées par le soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom;
- 6) aux fins de la présente déclaration et de la soumission ci-jointe, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de tout organisme ou personne, autre que le présent soumissionnaire :
 - (a) qui a été invité par l'appel d'offres à présenter une soumission;
 - (b) qui pourrait éventuellement présenter une soumission à la suite de l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, de ses habiletés ou de son expérience;
- 7) je déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
 - (a) que j'ai établi la présente soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent ;
 - (b) que j'ai établi la présente soumission après avoir communiqué ou établi une entente ou un arrangement avec un ou plusieurs concurrents et qu'il divulgue, dans le document ci-joint, tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des concurrents et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements ;
- 8) sans limiter la généralité de ce qui précède à l'article 7(a) ou (b), je déclare qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangements avec un concurrent relativement :
 - (a) aux prix;
 - (b) aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix;
 - (c) à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;
 - (d) à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres;
 - (e) à l'exception de ce qui est spécifiquement divulgué conformément à l'article 7(b);
- 9) en plus, il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent en ce qui concerne les détails liés à la qualité, à la quantité, aux spécifications ou à la livraison des biens ou des services visés par le présent appel d'offres, sauf ceux qui ont été spécifiquement autorisés par la ville ou spécifiquement divulgués conformément à l'article 7(b);
- 10) les modalités de la soumission ci-jointe n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant la première des dates suivantes : soit l'heure de l'ouverture officielle des soumissions, soit lors de l'adjudication du contrat, à moins d'être requis de le faire par la loi ou d'être requis de le divulguer en conformité de l'article 7(b).

11) je déclare, qu'à ma connaissance et après vérifications sérieuses, qu'aucune tentative d'influence, manœuvre d'influence ou pression induite ou tentative d'obtenir de l'information relative à un appel d'offres auprès du comité de sélection n'a été effectuée à aucun moment, par moi, un des employés du soumissionnaire, dirigeant, administrateur, associé ou actionnaire et ce, dans le cas où un tel comité est chargé d'étudier notre soumission.

12) le soumissionnaire déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

aucune activité de lobbying n'a été exercée par le soumissionnaire ou pour son compte ;

Je déclare que je n'ai pas exercé et que personne n'a exercé pour le compte du soumissionnaire, que ce soit à titre de de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyiste d'organisation, des activités de lobbying au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (RLRQ, chapitre T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying, au regard du processus préalable au présent appel d'offres.

des activités de lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte;

Je déclare que des activités de lobbying au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (RLRQ, chapitre T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte en regard du processus préalable au présent appel d'offres et qu'elles l'ont été en conformité de cette loi, de ces avis ainsi que du *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, chapitre T-11-011, r. 2).

13) je déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

que je n'ai personnellement, ni aucun de ses administrateurs, actionnaires associés ou dirigeants du soumissionnaire, de liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer un conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la ville;

que j'ai personnellement ou par le biais de ses administrateurs, actionnaires associés ou dirigeants du soumissionnaire des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer un conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec les membres du conseil, les dirigeants et/ou employés suivants de la ville.

Noms	Nature du lien ou de l'intérêt
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Signé le _____, à _____
 (Date) (Lieu)

 Nom du signataire autorisé par le soumissionnaire Signature